

1 - Les Hauts-de-Seine dans la Métropole du Grand Paris : des fractures manifestes entre départements

2 - Les Hauts-de-Seine : des inégalités criantes entre communes et entre Établissements Publics Territoriaux masquées par les moyennes départementales favorables

3 - Les échelons de gouvernance, les compétences et les acteurs

1 - Rappels sur la Métropole du Grand Paris (MGP)

- Créée par la loi relative au Grand Paris de 2010 et effective le 1er janvier 2016, la MGP est une nouvelle intercommunalité, un établissement public de coopération intercommunale
- Comprend 131 communes : les 124 de Paris, du 92, du 93 et du 94 et 7 de Grande Couronne dont Argenteuil
- Divisée en 12 territoires EPT (établissements publics territoriaux) dont 4 dans le 92 avec Argenteuil. Ils comprennent au moins 300 000 habitants, pour gérer au plus près du terrain les domaines d'action comme la collecte des déchets, la voirie, le stationnement, etc., tout en mettant en œuvre des politiques de mutualisation.
- La loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, lui donne compétence dans quatre grands domaines : l'amélioration du cadre de vie, la réduction des inégalités, le développement d'un modèle urbain, social et économique durable et le renforcement du rayonnement de la métropole.

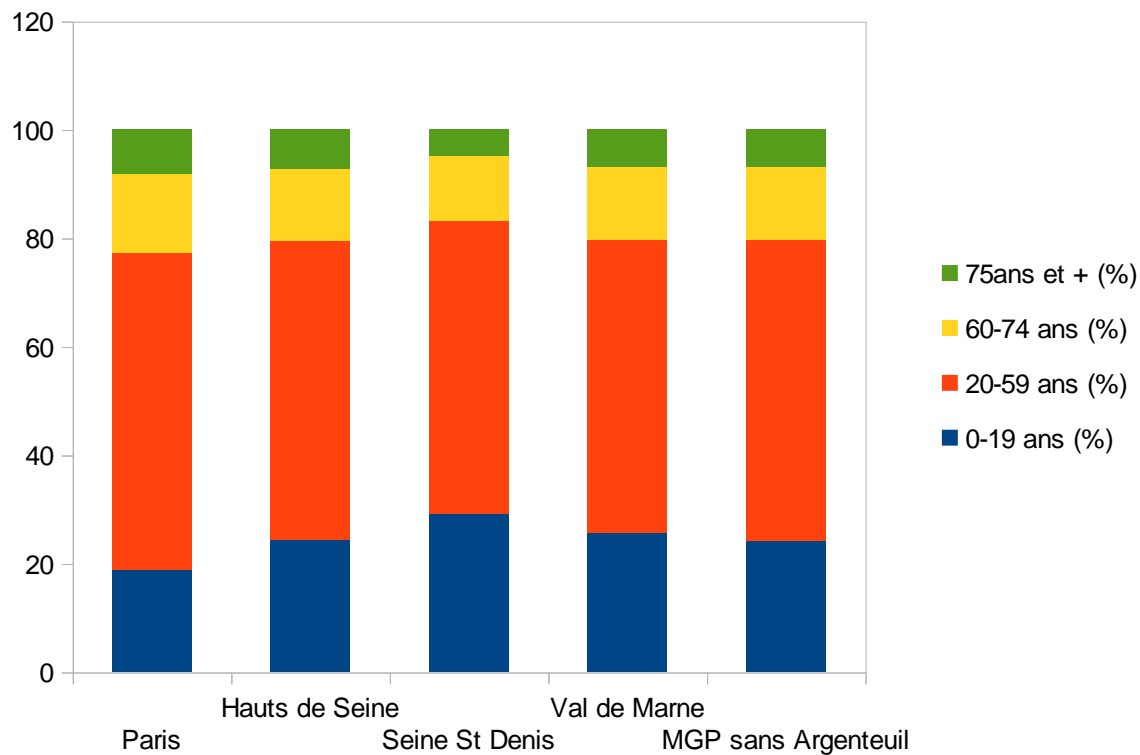


MÉTROPOLE DU GRAND PARIS



- Près de 7 millions d'habitants dans la MGP (*Insee 2020*) dont
 Paris : 2,148 millions
 Hauts-de-Seine : 1,614 million
 Seine-Saint-Denis : 1,670 million
 Val-de-Marne : 1,406 million
- Des structures par âge différentes selon les départements : plus de jeunes et moins de personnes âgées dans le 92 qu'à Paris. Le 93 se démarque surtout par sa jeunesse (*Source Insee*).

Répartition de la population par grand groupe d'âges au 1.1.2021



La présence des cadres dans la MGP

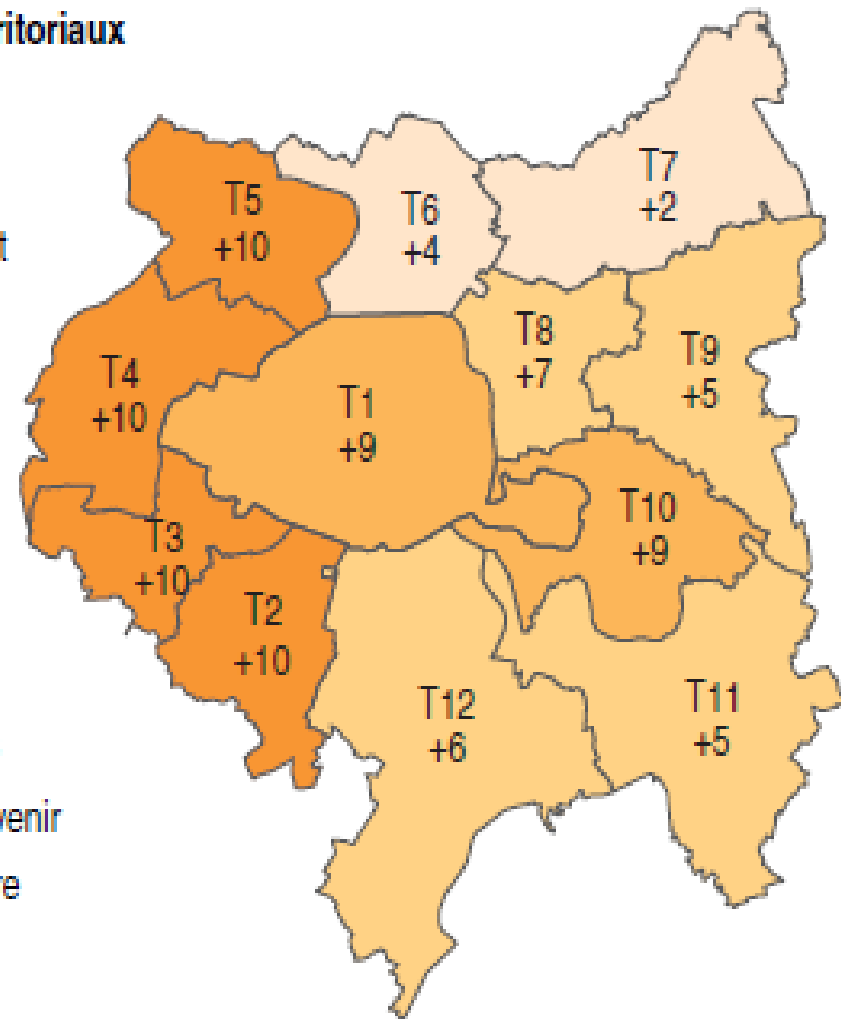
Croissance dans le 92 de +30 % depuis 1999 du nombre de cadres exerçant des fonctions métropolitaines supérieures

(Source : CCI Paris Ile-de-France)

Source de la carte : Insee
Analyses Ile-de-France juin 2019

Établissements publics territoriaux

- T1 - Ville de Paris
- T2 - Vallée Sud Grand Paris
- T3 - Grand Paris Seine Ouest
- T4 - Paris Ouest La Défense
- T5 - Boucle Nord de Seine
- T6 - Plaine Commune
- T7 - Paris Terres d'Envol
- T8 - Est Ensemble
- T9 - Grand Paris Grand Est
- T10 - Paris Est Marne & Bois
- T11 - Grand Paris Sud Est Avenir
- T12 - Grand-Orly Seine Bièvre



Évolution 1999-2015
de la part des cadres
(en points)

Faible

Forte



Le 92, département riche, attractif, dynamique

- Puissance économique majeure avec Paris : « plus d'un million d'emplois, soit 18 % de l'emploi régional, le 92 est leader sur de nombreux indicateurs économiques. Son économie repose sur des secteurs tertiaires à très haute valeur ajoutée (17 % des emplois tertiaires franciliens), des secteurs industriels de pointe (21 % des emplois industriels franciliens) ainsi que sur des activités présentiellees ». (*Source : CCI Paris Ile de France*)
- Quelques indicateurs :

Le potentiel financier par habitant donne une idée de la richesse théorique d'une collectivité. En 2020, selon l'Observatoire des Territoires :

92 : 984 €/hbt

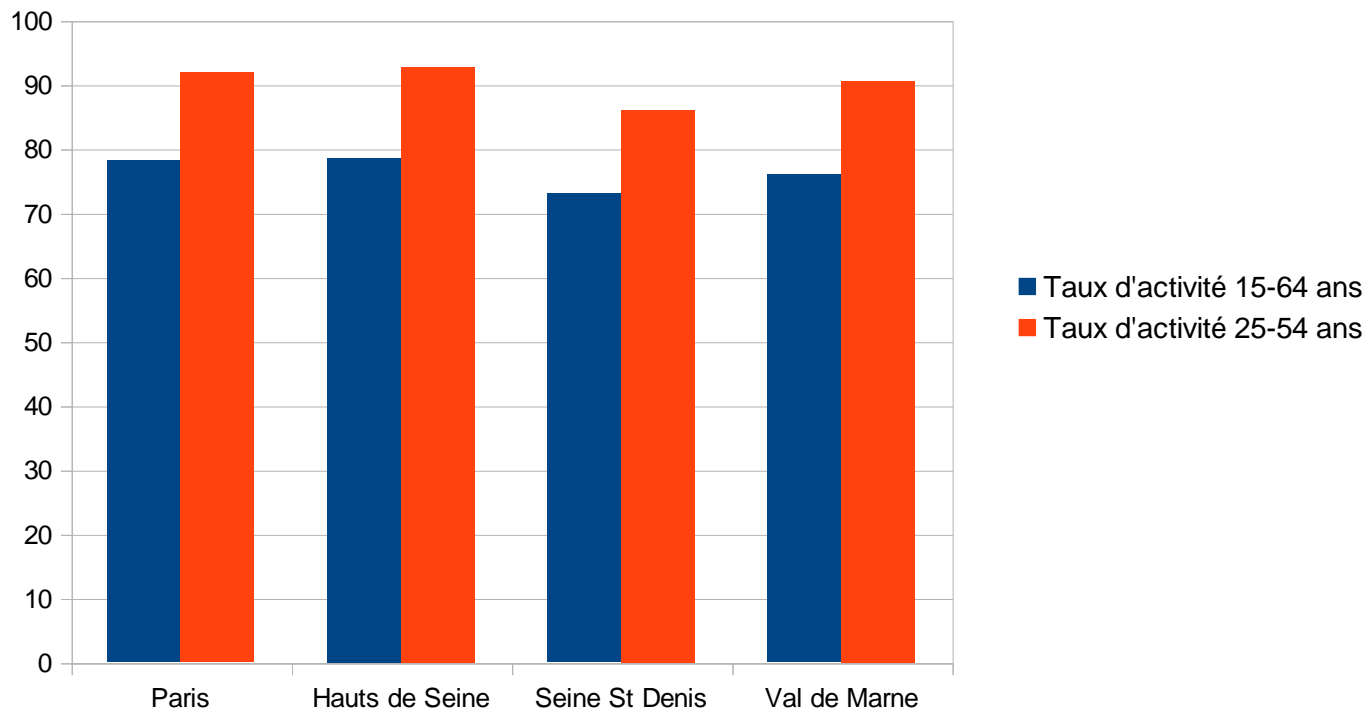
75 : 926 €/hbt

94 : 724 €/hbt

93 : 705 €/hbt

- **Le taux d'emploi** (nombre d'emplois dans le département sur le nombre d'actifs qui y résident) **est supérieur à 1 dans le 92** et à Paris alors qu'il n'est que de l'ordre de 0,6 à 0,7 dans le 93 et le 94.
- **Le taux d'activité** est plus élevé à Paris et dans le 92

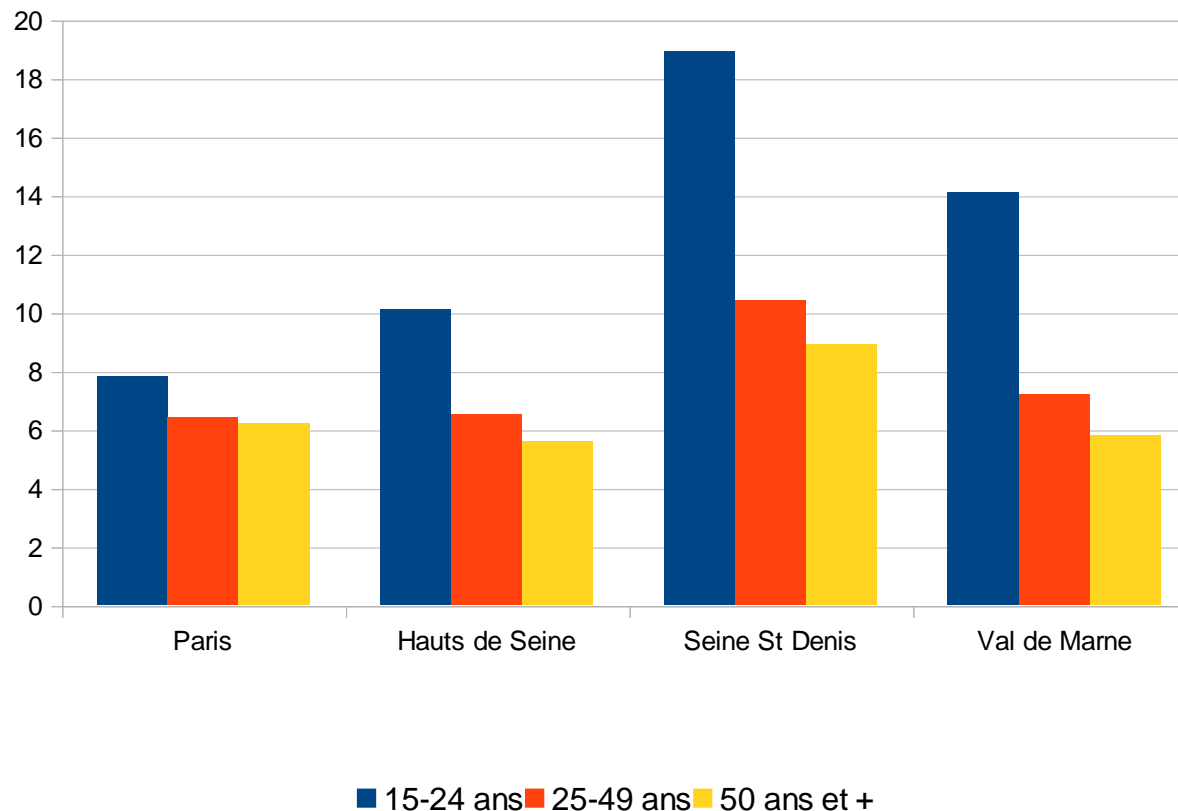
Taux d'activité 2017 (Source Insee)



- **Le taux de chômage** est le plus faible à Paris et dans le 92 quel que soit l'âge

Taux de chômage localisés 2019 (Insee)

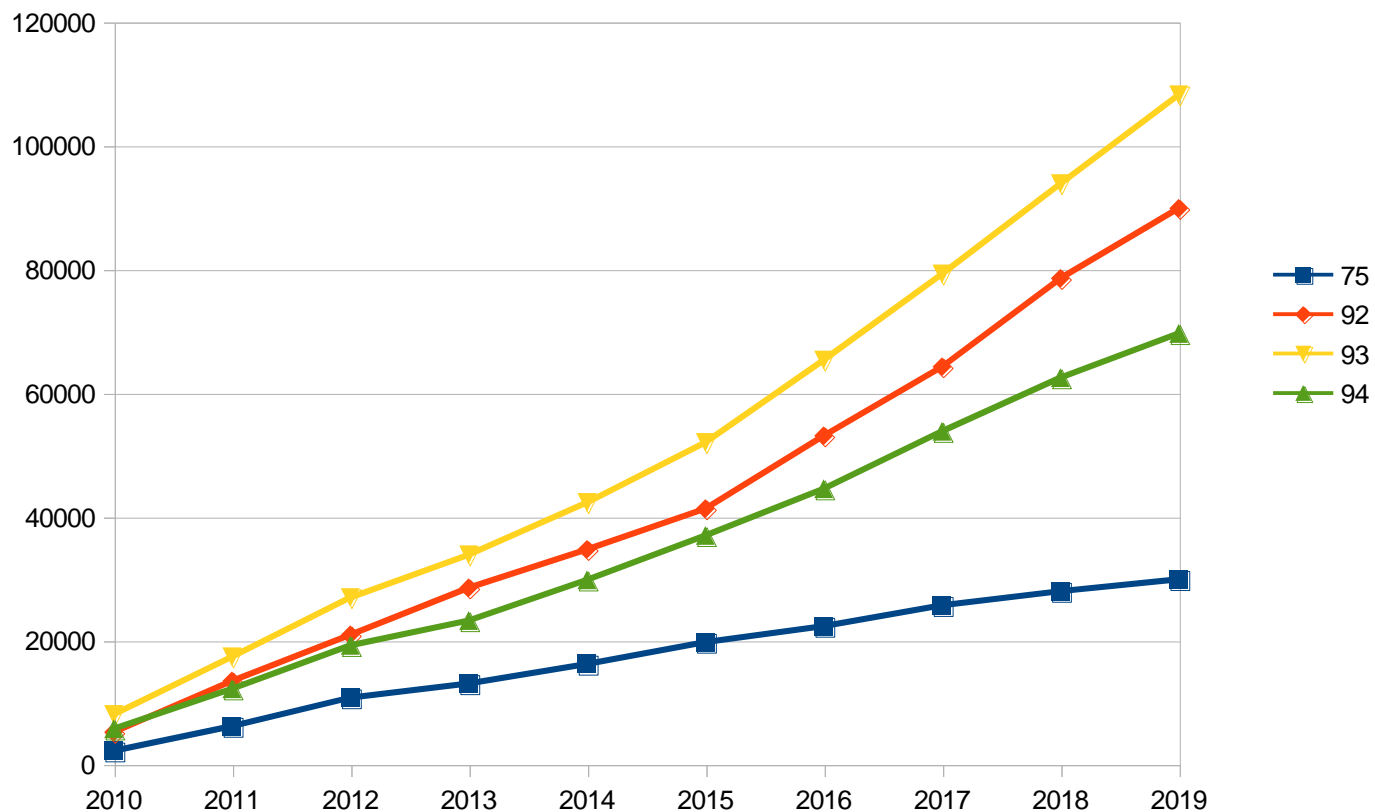
moyenne annuelle en %



- **La construction y est dynamique** même si au cours des 10 dernières années le rythme du 93 a dépassé celui du 92, contrairement aux années précédentes

cumul du nombre de logements collectifs autorisés (Source : Sit@del2)

entre 2010 et 2019



- Le **taux de LS** (*Source Atlas des Territoires Edition 2020, données 2018*) y est de **28 %**, pour 36 % dans le 93, 30 % dans le 94 et 20 % à Paris.
- En volume (*Source RPLS*)

201 344 logements dans le 92

231 472 à Paris

227 911 dans le 93

175 967 dans le 94

- Autre indicateur (*Source Insee au 1.1.2019*) le nombre de logements sociaux pour 10 000 habitants :

1 248 dans le 92

1 071 à Paris

1 377 dans le 93

1 257 dans le 94

Mais ces moyennes cachent de fortes disparités selon les communes

Logements sociaux agréés par l'État entre 2003 et 2019

3 types de financement
qui déterminent le
niveau de loyer

9 466 PLA-I

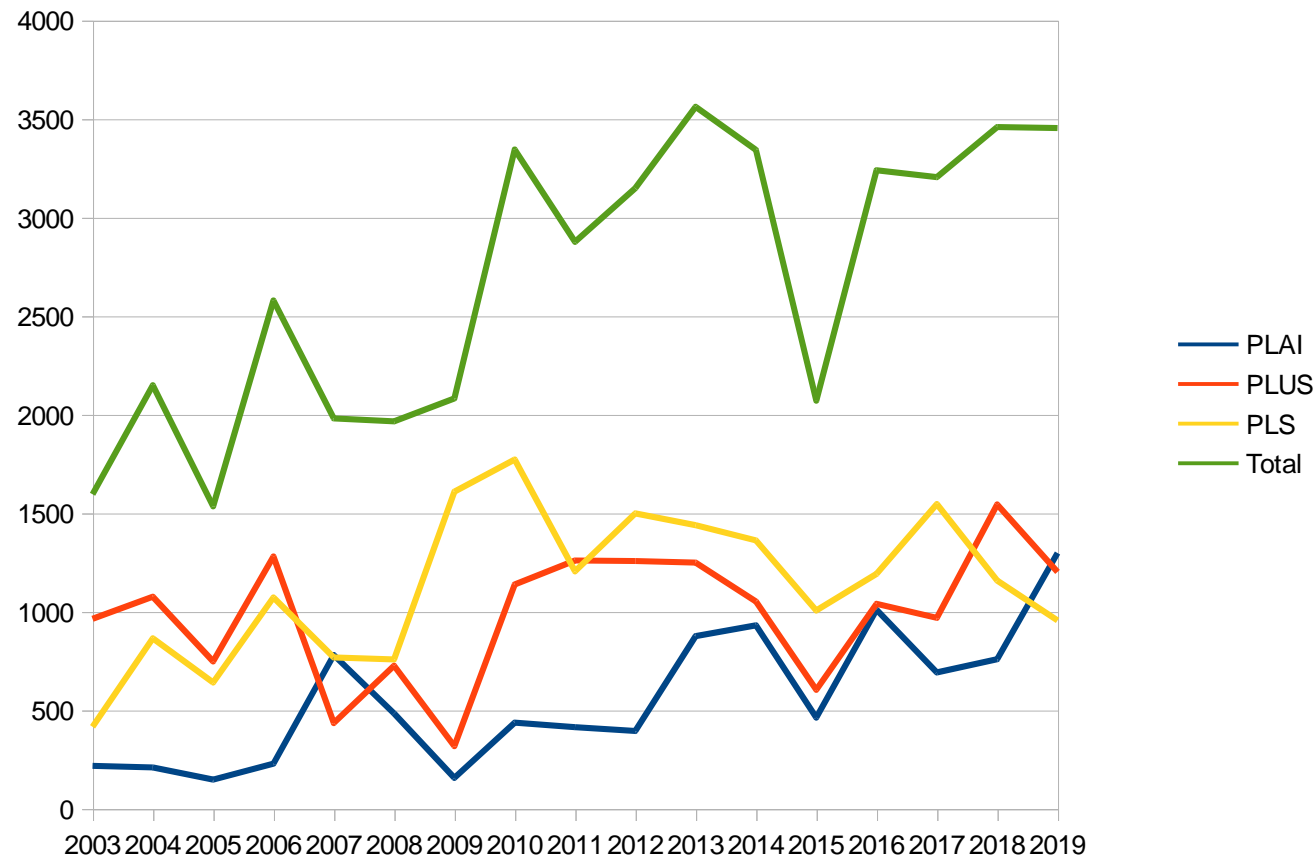
16 794 PLUS

19 183 PLS

soit 2 675 par an au total.
Les moins nombreux sont
les PLA-I, les seuls
accessibles aux ménages
les plus modestes. Léger
effort très récemment.

Source : DRIHL UTHL92

Nombre de logements sociaux agréés par l'Etat selon le type de financement



Des réalisations très insuffisantes face aux besoins

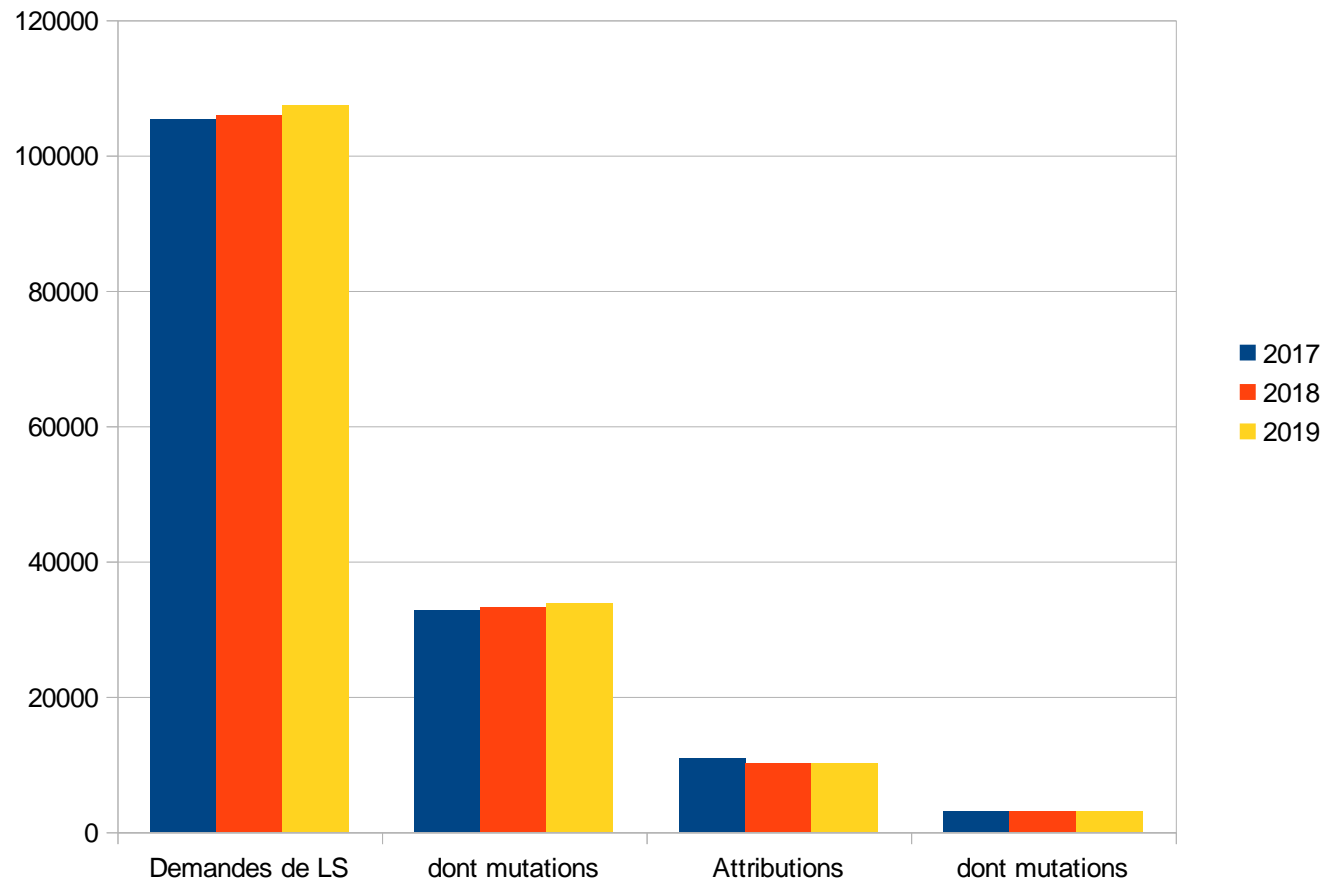
Les demandes et attributions de logements sociaux sont comptabilisées en fin d'année. Les mutations concernent les ménages qui habitent déjà un logement social et souhaitent en changer.

Parmi les demandeurs, 2 grandes familles de prioritaires : celles du 1er quartile et les DALO

Un temps d'attente « théorique » qui s'allonge entre 2017 et 2019 : de 9,7 ans à 10,6 ans et de 10,8 à 11,3 pour les mutations

(Source : SNE)

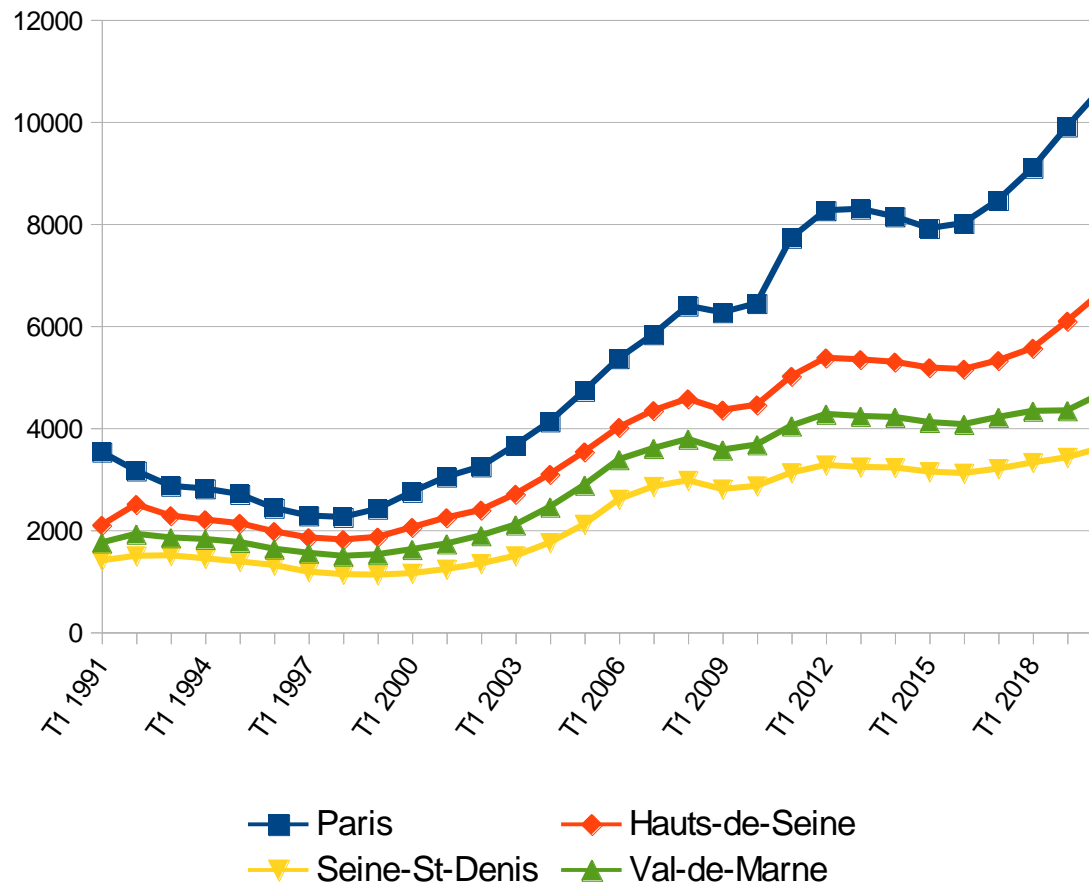
Nombre de demandes et d'attributions de logements sociaux



Le 92, département cher et peu accessible aux ménages modestes

- Les **prix au m² des appartements anciens** continuent de grimper (*Source : Les notaires de Paris*)

Evolution du prix au m² des appartements anciens



- Et **les loyers au m²** sont élevés, les plus chers après Paris

dans le secteur privé (Source OLAP loyers au 1.1.2020) :

Paris	23,7 €/m ²	25,4 pour un 2p
92	19,2	20,5
93	15,1	16,9
94	16,7	18,8

dans le secteur social

	Loyer	Prix de revient moyen d'un LS (construction directe)
Paris	8,0 €/m ²	262 865€
92	7,0	207 968€
93	6,6	178 922€
94	6,8	169 567€

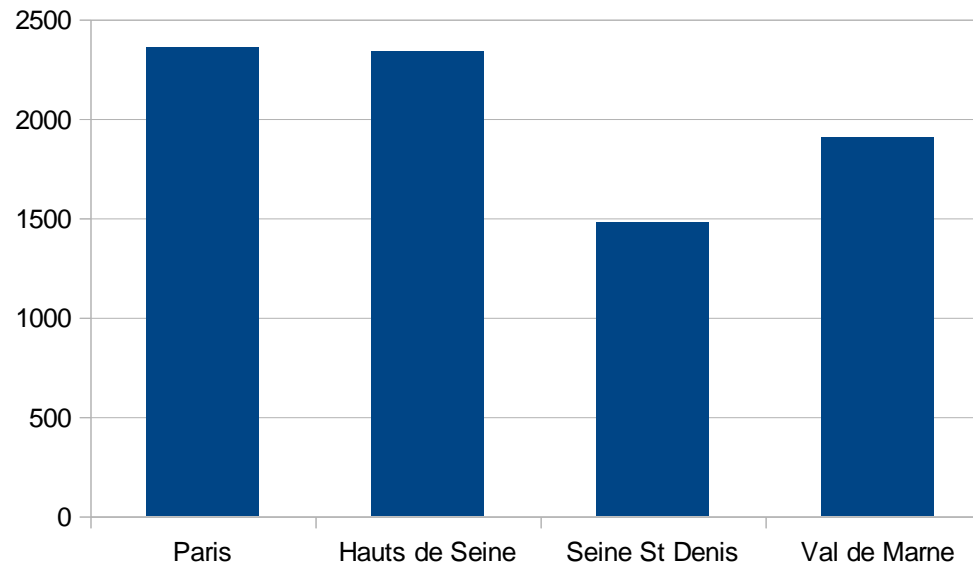
(Source : Atlas des Territoires Edition 2020)

Le 92, une population aisée, voire très aisée en moyenne

- **Le niveau de vie** (revenu par unité de consommation) **dans le 92, est de 2 337 €/mois**, légèrement inférieur à celui de Paris (-0,8 %) mais supérieur de 23 % à celui du 94 et surtout de 58 % à celui du 93.

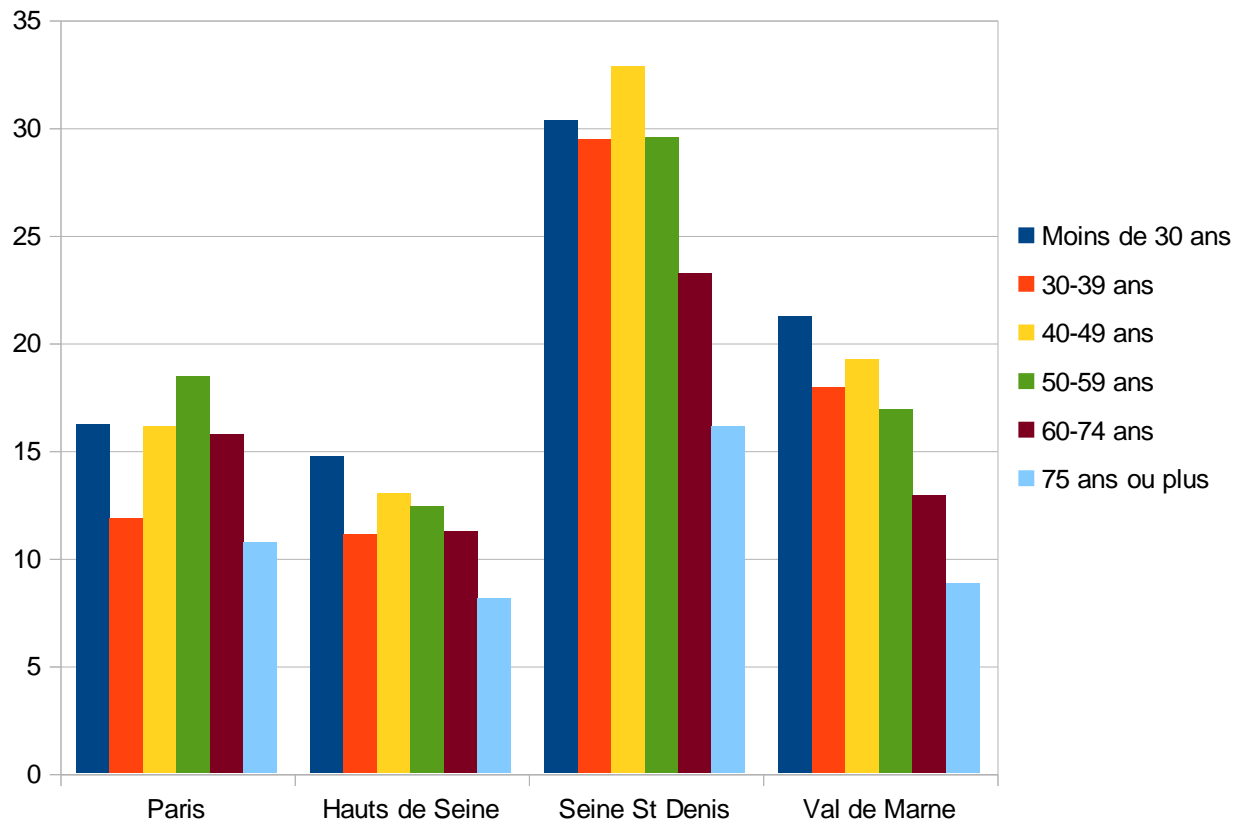
Médiane du niveau de vie en €/mois

Source : Insee 2018



- Une **pauvreté moins élevée** que dans les 3 autres départements de la MGP et ce quel que soit l'âge : 11,9 dans le 92 mais 28,4 dans le 93

Taux de pauvreté 2018

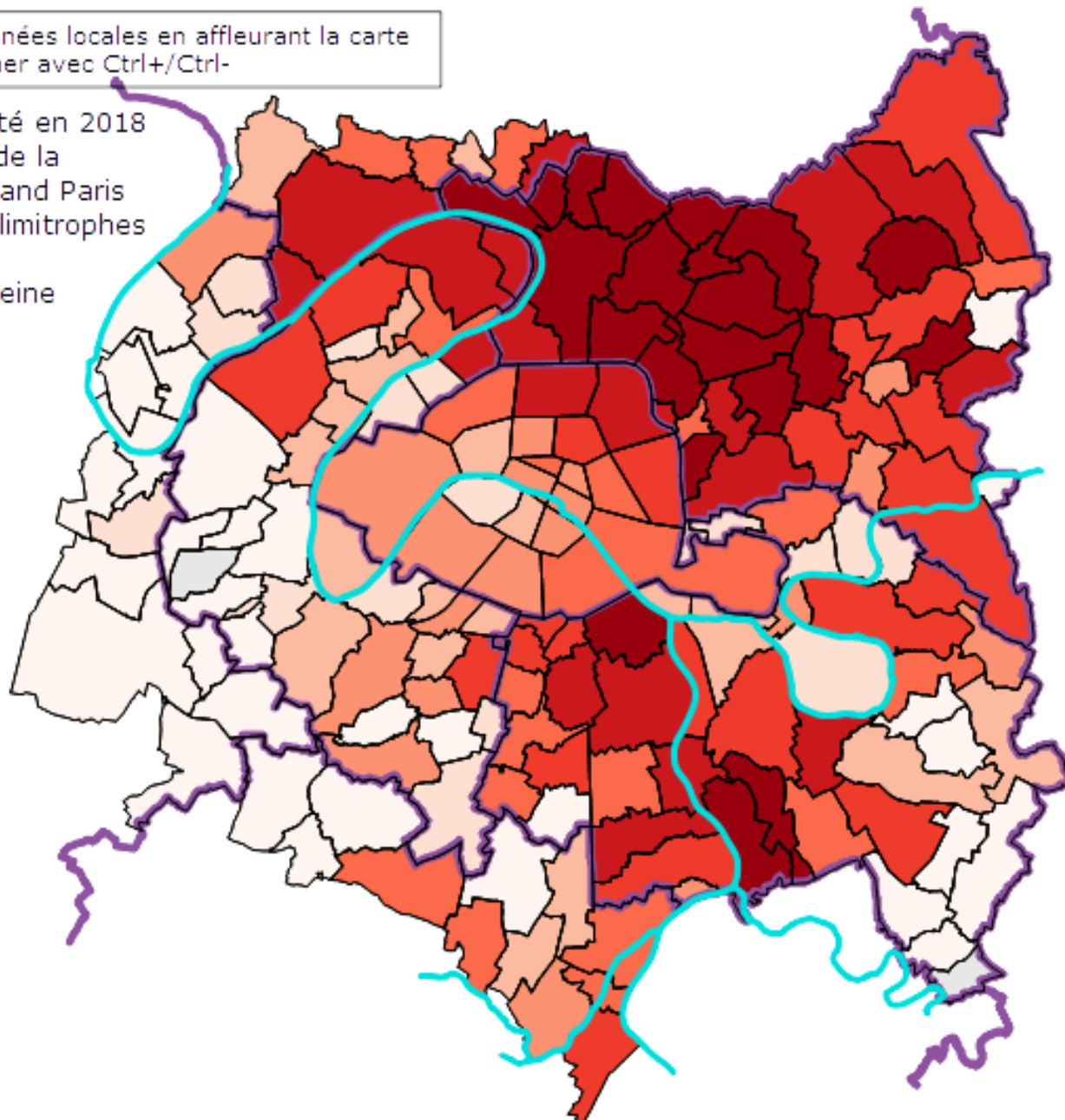
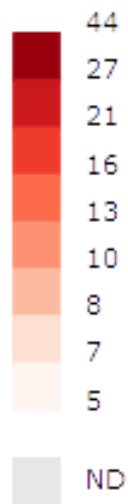


	2012	2015	2018
Paris	16,1	16,2	15,2
Hauts-de-Seine	11,8	12,4	11,9
Seine-Saint-Denis	26,9	29,0	28,4
Val-de-Marne	15,3	16,8	16,6

Taux de pauvreté en 2018

Accéder aux données locales en affleurant la carte
Zoomer/Dezoomer avec Ctrl+/Ctrl-

Taux de pauvreté en 2018
des communes de la
Métropole du Grand Paris
ainsi que celles limitrophes
au département
des Hauts-de-Seine

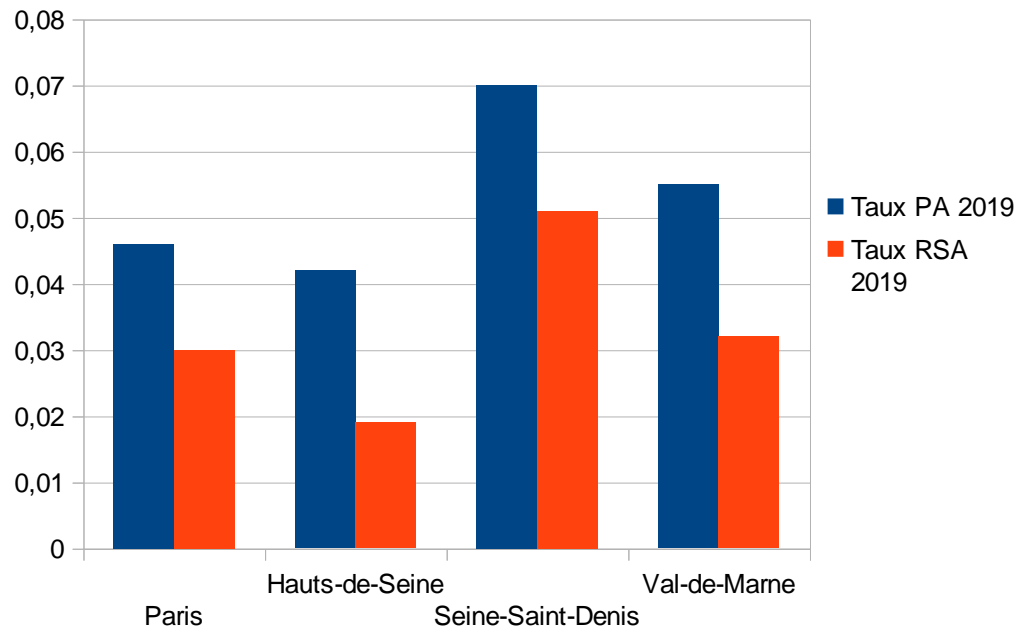


- Moins de bénéficiaires de la prime d'activité et du RSA dans le 92 que dans les 3 autres départements de la MGP

(Sources : CAF et Insee)

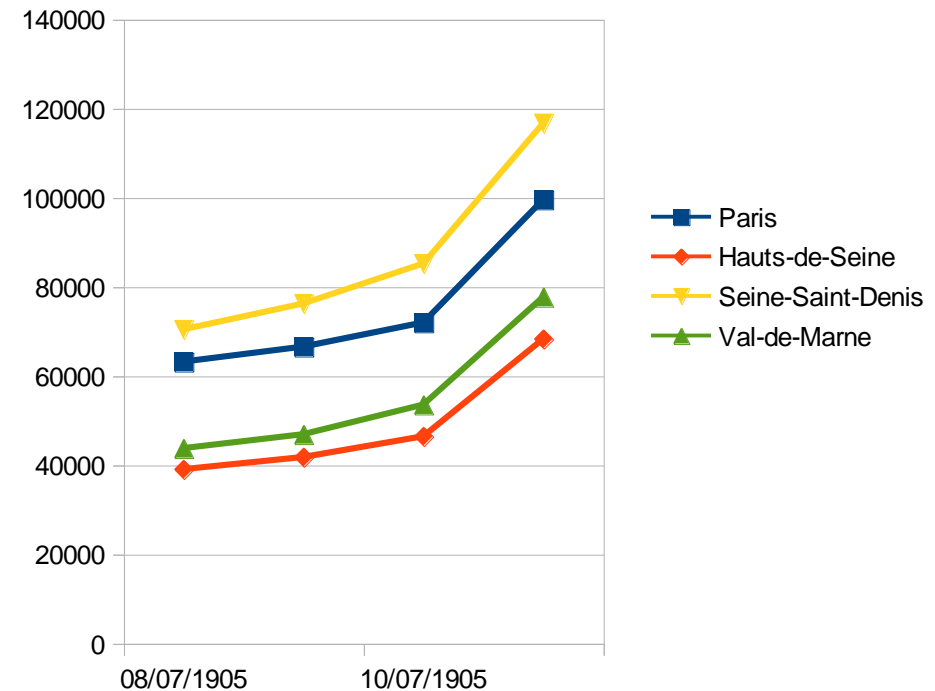
Prime d'activité et RSA

Part d'allocataires dans la population des départements fin 2019



Prime d'activité

Nombre d'allocataires fin 2019



2 - Le 92 : des inégalités criantes masquées par des moyennes favorables

On peut les analyser à différentes échelles :

- celle des 4 Établissements publics territoriaux
- celle des 36 communes
- celle de l'infra communal : notamment les 21 quartiers en politique de la ville situés dans 9 communes

La géographie du 92

Sur le plan géographique, sa superficie de 176 km² (1,5 % de la superficie régionale) en fait le département le plus petit de France après Paris. La Seine borde 17 des 36 communes.

4 grandes zones géographiques :

les communes de la rive droite, sous l'influence du Paris aisé, principalement résidentielles et d'emploi tertiaire

la boucle nord de la Seine, encore très industrielle dans sa partie Est (port de Gennevilliers) et marquée par le quartier d'affaires de la Défense (Puteaux, Courbevoie, Nanterre)

le centre, vallonné et verdoyant (forêt de Meudon, parc de Saint-Cloud...)

le sud, très urbanisé et industrialisé à la limite de Paris, et qui au fur et à mesure que l'on s'en éloigne, offre une occupation urbaine moins dense (*cf carte des densités sur le site de l'OPML92*).

Des très grandes et des très petites communes

92 HAUTS-DE-SEINE Evolution de la population



NOM DE LA COMMUNE	POPULATION AU 1 ^{er} JANVIER 2021	VARIATION SUR 5 ANS
Boulogne-Billancourt	122 577	+ 3,9 %
Nanterre	97 453	+ 3,5 %
Colombes	86 633	+ 1,5 %
Asnières-sur-Seine	86 605	- 0,3 %
Courbevoie	82 856	- 3,9 %
Rueil-Malmaison	79 455	- 2,3 %
Issy-les-Moulineaux	68 980	+ 3,6 %
Levallois-Perret	66 390	+ 0,8 %
Antony	63 674	+ 1,8 %
Clichy	62 743	+ 5,2 %
Neuilly-sur-Seine	60 930	- 3,8 %
Clamart	53 429	+ 1,2 %
Suresnes	49 257	+ 1,4 %
Montrouge	48 965	- 2,2 %
Gennevilliers	47 921	+ 10,1 %
Meudon	46 430	+ 1,4 %
Puteaux	45 118	+ 2 %
Bagneux	40 946	+ 5,5 %
Châtillon	37 303	+ 2,6 %
Châtenay-Malabry	34 527	+ 4,4 %
Malakoff	30 911	+ 0,9 %
Saint-Cloud	30 636	+ 3,2 %
Le Plessis-Robinson	29 819	+ 3,8 %
La Garenne-Colombes	29 675	+ 2,9 %
Bois-Colombes	28 706	- 0,6 %
Vanves	27 744	- 2,7 %
Fontenay-aux-Roses	25 578	+ 12,8 %
Villeneuve-la-Garenne	24 112	- 5,8 %
Sèvres	23 638	- 0,9 %
Bourg-la-Reine	21 120	+ 5,1 %
Chaville	21 012	+ 5,1 %
Sceaux	19 975	- 0,7 %
Garches	18 197	+ 0,2 %
Ville-d'Avray	11 345	- 1,3 %
Vaucresson	8 985	- 1,8 %
Marnes-la-Coquette	1 854	+ 7,7 %
Ensemble du département	1 635 499	+ 1,5 %

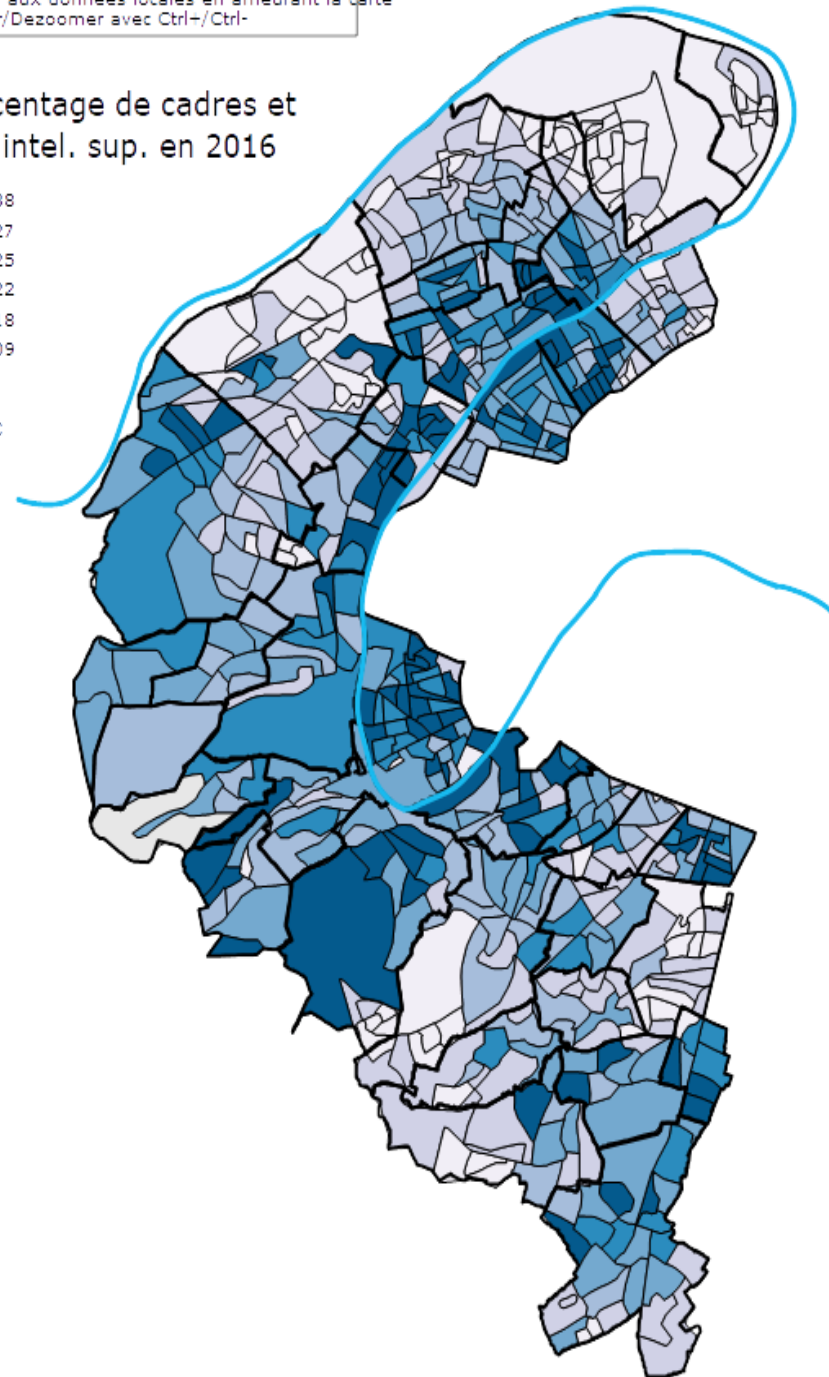
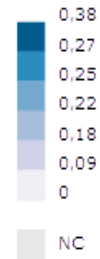
- De 1 900 habitants à Marnes-la-Coquette à 122 600 à Boulogne
- 5 communes de plus de 80 000 habitants
- 5 communes de moins de 20 000 habitants
- Sur les 5 dernières années, le 92 a gagné +1,5% de population.
- 2 communes en ont gagné plus de 10%
- 12 communes ont perdu de la population dont Villeneuve-la-Garenne -5,8%

Les proportions de cadres et professions intellectuelles supérieures dans la population totale sont élevées dans les communes limitrophes de Paris et dans le centre du département.

Elles sont déclinées à l'infra communal : l'IRIS

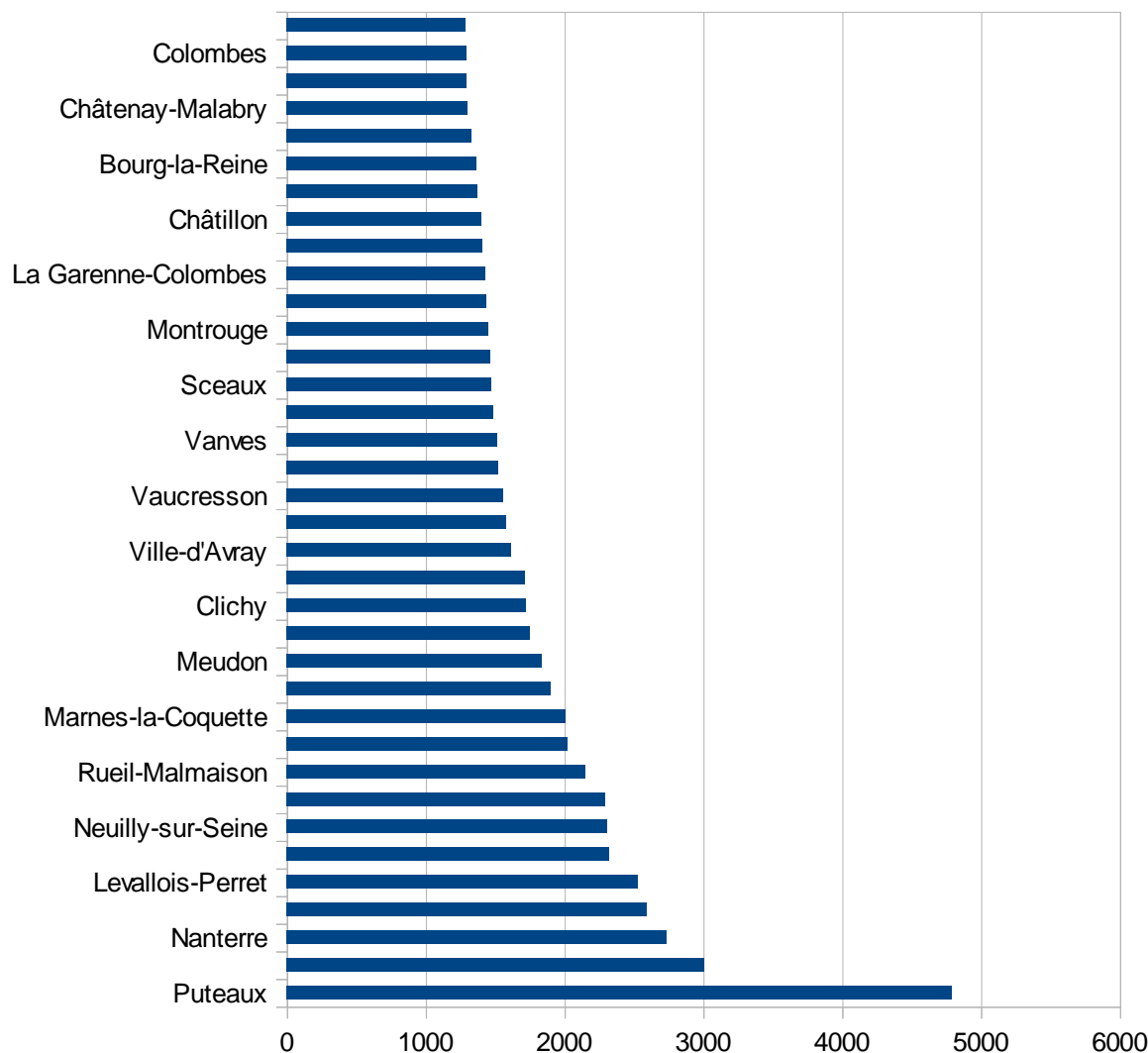
Accéder aux données locales en affleurant la carte
Zoomer/Dezoomer avec Ctrl+/Ctrl-

Pourcentage de cadres et prof. intel. sup. en 2016



De grands écarts de richesse entre les communes : près du simple au quadruple

Potentiel financier par habitant en € en 2020



Le potentiel financier des communes :

- Les 5 plus riches :

Puteaux	4 793€
Courbevoie	3 008€
Nanterre	2 735€
Gennevilliers	2 597€
Levallois-Perret	2 526€

- Les 5 moins riches :

Fontenay-aux-Roses	1 287€
Colombes	1 295€
Clamart	1 296€
Châtenay-Malabry	1 304€
Asnières s/Seine	1 331€

(Observatoire des Territoires, 2020)

Un cumul de difficultés

Sept communes avec un taux de pauvreté entre 15 et 27 % pour une moyenne départementale de 11,9

Gennevilliers	27%
Villeneuve La Garenne	25%
Clichy	23%
Nanterre	21%
Bagneux	19%
Colombes	17%
Asnières	15%

Pour ces communes



3 à 4 enfants sur 10 vivent dans un ménage à bas-revenus or la pauvreté des enfants joue un rôle majeur dans la reproduction des inégalités



Le chômage en 2017 dépasse : 12% pour les six communes les plus pauvres et 17% pour Gennevilliers et Villeneuve-La-Garenne

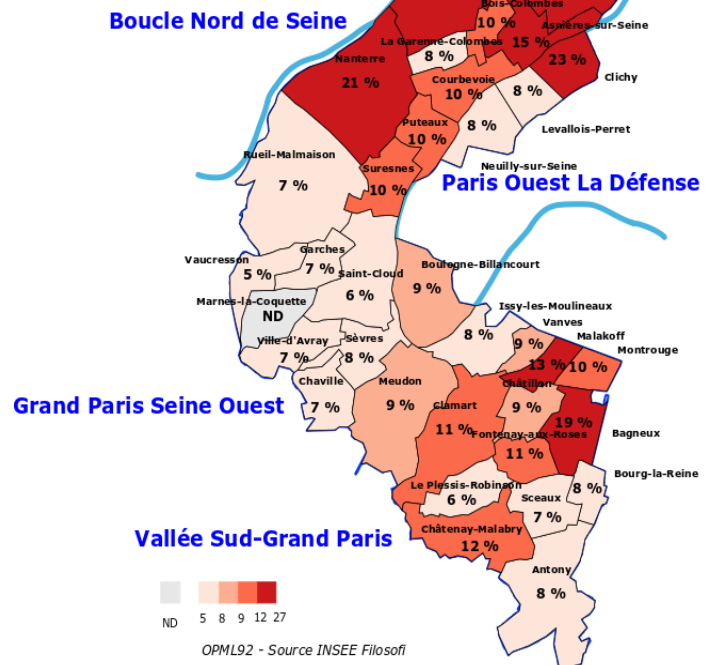


Plus de 33% des habitants de Gennevilliers et Villeneuve-La-Garenne sont sans diplôme; ils sont 8% à Sceaux



L'espérance de vie varie fortement selon les communes de plus de cinq années entre les extrêmes +de 86 ans à Vaucresson mais moins de 81 ans Nanterre

Taux de pauvreté en 2018 dans les communes des Hauts-de-Seine

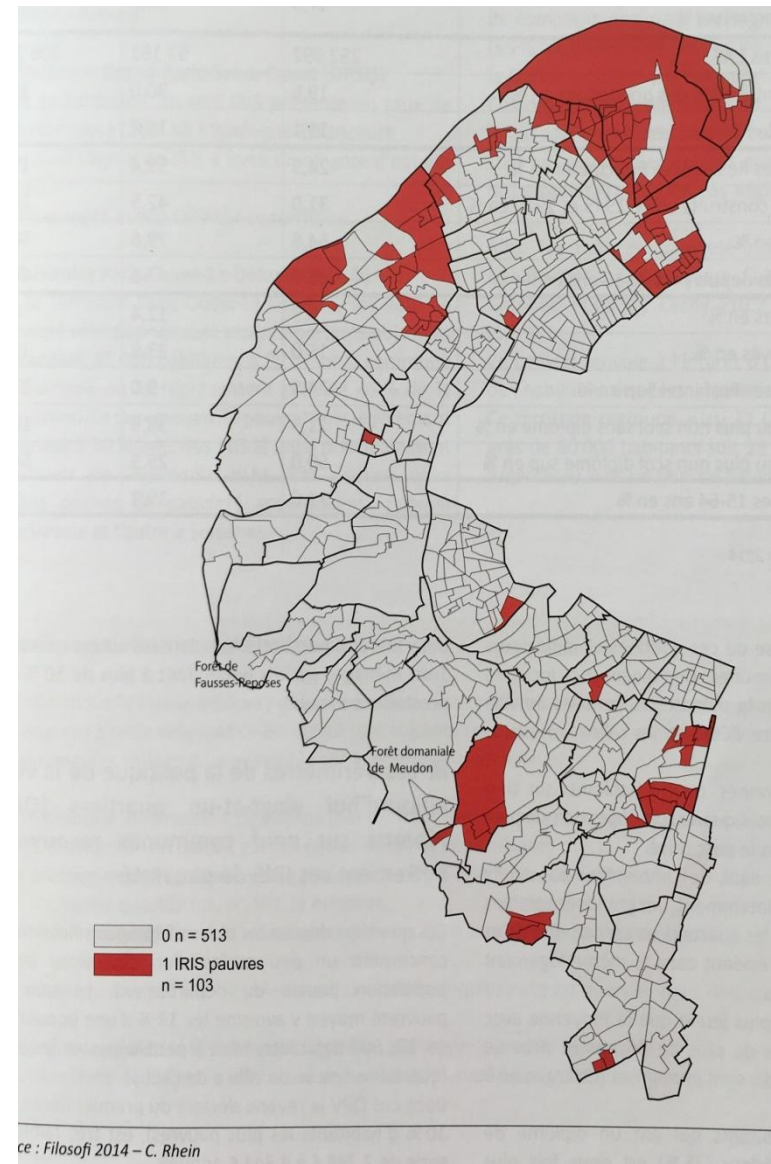


Taux de pauvreté (2014)

Des taux de pauvreté du simple au double selon les territoires

	2014	2015
Territoire2	10,6	10,8
Territoire3	8,8	8,8
Territoire4	10,7	10,8
Territoire5*	20,0	20,5
Hauts de Seine	12,2	12,4
* Hors Argenteuil		

>23 % dans 103 IRIS sur 600



Taux de logements sociaux au sens SRU en 2019 : 28% pour le 92 mais écart de 1 à 11 entre les communes

- 21 communes n'ont pas atteint le taux de 25 % dont

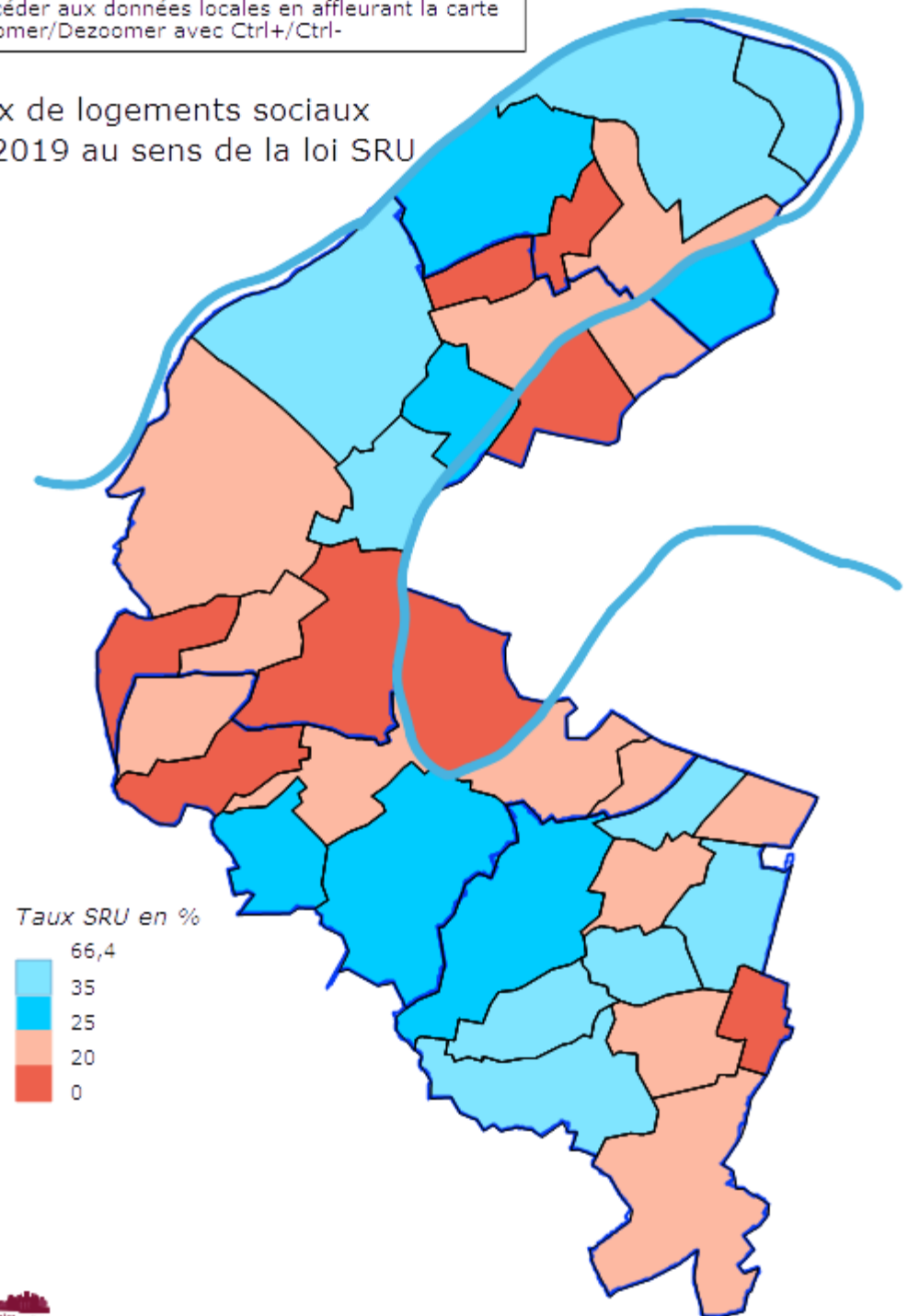
Neuilly	6%
Vaucresson	10%
La Garenne-Colombes	12%
Ville d'Avray	12%
Boulogne	15%

- 15 l'ont atteint ou dépassé dont

Gennevilliers	66%
Bagneux	65%
Villeneuve-le-Garenne	56%
Nanterre	55%
Châtenay-Malabry	45%

Accéder aux données locales en affleurant la carte
Zoomer/Dezoomer avec Ctrl+/Ctrl-

Taux de logements sociaux en 2019 au sens de la loi SRU



Les objectifs à la commune de réalisation de logements sociaux

- Aux communes qui n'ont pas atteint encore les 25 % de LS, l'État fixe des objectifs triennaux de réalisation
- L'objectif 2017-2019 pour les 21 communes était de 8 218 logements et sa réalisation a été de 6 810.
- **Le nombre de logements sociaux manquants** calculé lors du bilan effectué par l'État en 2019 est de **23 968**
- Le nouvel **objectif 2020-2022** est de **11 975** logements dont :

3 084 à Boulogne, 2 840 à Neuilly ou 893 à La Garenne-Colombes mais 8 à Rueil, 11 à Marnes-la-Coquette ou 26 à Sèvres.

(voir dernière actualité sur le site)

La loi SRU, les villes et les EPT

Des objectifs quantitatifs et qualitatifs au niveau des villes

	Taux LLS 01/01/2019	Bilan des réalisations 2017-2019	Objectif de réalisation 2017-2019	Manquants en 2019	Objectifs 2020- 2022	PLAI réalisés 2017-2019	PLS réalisés 2017- 2019
Antony	23,0%	285	300	545	272	0	63
Bagneux	64,9%						
Bourg-la-Reine	18,2%	388	215	628	314	116	116
Châtenay-Malabry	45,1%						
Châtillon	24,2%	203	19	124	61	53	53
Clamart	30,6%						
Fontenay-aux-Roses	42,9%						
Malakoff	41,1%						
Montrouge	21,3%	225	304	921	460	104	83
Le Plessis-Robinson	37,3%						
Sceaux	23,0%	171	72	171	85	50	50
VSGP	33,1%	1 272	910	2 389	1 192	323	365
Boulogne-Billancourt	14,7%	423	1 965	6 169	3 084	245	59
Chaville	25,4%						
Issy-les-Moulineaux	24,1%	591	126	306	152	171	171
Marnes-la-Coquette	21,6%	38	25	23	11	15	11
Meudon	26,5%						
Sèvres	24,5%	147	40	54	26	44	44
Vanves	24,0%	101	61	136	68	44	21
Ville-d'Avray	12,4%	150	224	610	305	66	21
GPSO	20,4%	1 450	2 441	7 298	3 646	585	327
Courbevoie	22,1%	648	435	1 162	581	194	194
Garches	22,6%	196	55	195	97	57	57
La Garenne-Colombes	12,1%	625	587	1 787	893	350	156
Levallois-Perret	20,1%	50	540	1 550	774	16	4
Nanterre	55,3%						
Neuilly-sur-Seine	6,4%	341	1 860	5 680	2 840	89	99
Puteaux	28,5%						
Rueil-Malmaison	24,9%	1 004	49	17	8	291	291
Saint-Cloud	17,3%	37	341	990	495	14	2
Suresnes	35,9%						
Vaucresson	9,7%	148	207	555	277	65	21
POLD	26,1%	3 049	4 074	11 936	5 965	1 076	824
Asnières-sur-Seine	21,4%	986	528	1 408	704	296	296
Bois-Colombes	17,9%	53	265	937	468	23	11
Clichy	35,0%						
Colombes	33,8%						
Gennevilliers	66,4%						
Villeneuve-la-Garenne	56,4%						
BNDS (sans Argenteuil)	34,9%	1 039	793	2 345	1 172	319	307
Hauts-de-Seine	28,4%	6 810	8 218	23 968	11 975	2 303	1 823

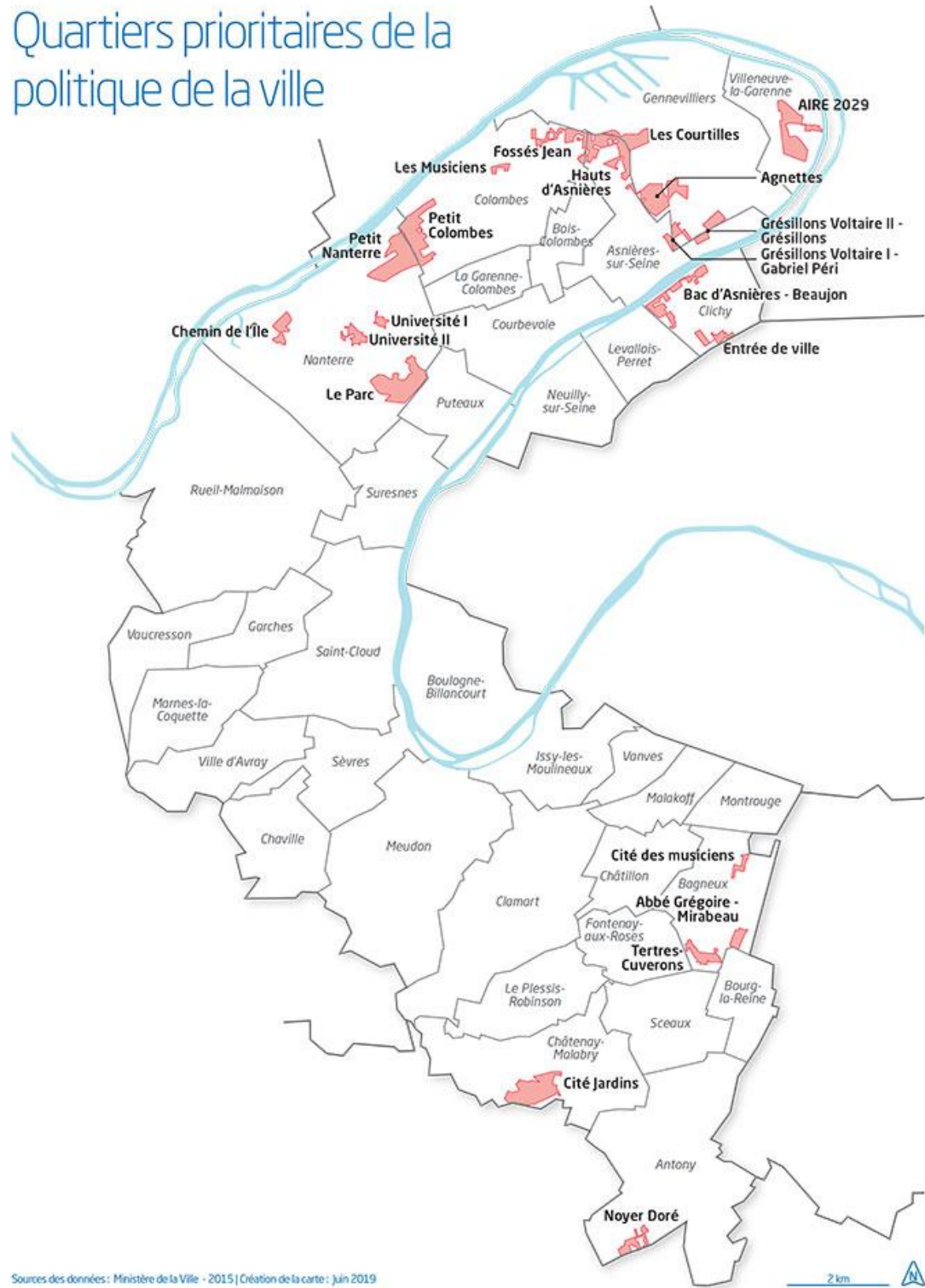
Un accueil de l'hébergement différent selon les EPT

Source : Les chiffres de l'hébergement et du logement dans les Hauts-de-Seine
Bilan 2019 DRIHL 06-2020

Hébergement généraliste / asile et réfugiés / résidences sociales

	CHU CHS CHRS	CADA HUDA CPH	Tiers secteur	dont FTM	Total places	Population 2019	Places/ 1000 habitants
VSGP	852	762	1 398	167	3 012	405 491	7,43
GPSO	192	338	2 300	912	2 830	322 928	8,76
POLD	616	256	2 471	1 050	3 343	564 943	5,92
BNDS (sans Argenteuil)	499	923	2 345	663	3 767	332 555	11,33
Hauts-de- Seine	2 159	2 279	8 514	2 792	12 952	1 625 917	7,97

Quartiers prioritaires de la politique de la ville



De la ville au quartier : localisation des 21 Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) situés dans 9 communes

(Carte juin 2019 sur le site du Conseil Départemental)

Sources des données : Ministère de la Ville - 2015 | Création de la carte : juin 2019

Les quartiers en politique de la ville

Carte : 01/01/2019 Institut Paris Région

L'INSTITUT PARIS RÉGION
 CARTOGRAPHIE THÉMATIQUE RÉGIONALE - 1/2200 000

POLITIQUE DE LA VILLE EN ÎLE-DE-FRANCE

État au 01.01.2019

Quartiers en politique de la ville (QPV) et Nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU)

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine, sociale et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle vise à améliorer les conditions de vie des habitants et à réduire les écarts entre les quartiers défavorisés et leurs villes urbaines.

L'État et ses établissements publics, les collectivités territoriales et leurs groupements, les habitants, les associations et les acteurs économiques figurent parmi les principaux acteurs de la politique de la ville. Les contrats de ville élaborés à l'échelle intercommunale constituent son cadre de mise en œuvre.

Cette politique se décline sur des quartiers délimités à partir du critère du faible revenu des habitants, réévalué d'une situation de décrochage et de ségrégation, soit 1 500 QPV sur le territoire national, dont 272 en Île-de-France.

Au sein des QPV franciliens, on dénombre 102 projets de renouvellement urbain identifiés dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) initié en 2015, programme qui cible les quartiers au développement urbain le plus âgés. 59 de ces projets sont reconnus d'intérêt national (PRIN) et 43 d'intérêt régional (PRR), l'Île-de-France concourant ainsi 27 % de l'ensemble des PRIN et 17 % des PRR. Ils concernent au total 104 QPV franciliens.

Quartier prioritaire de la politique de la ville

- Porteur de NPNRU d'intérêt national
- Porteur de NPNRU d'intérêt régional
- Non concerné par le NPNRU

Transports en commun existants

- Métro
- Tramway, BHNS
- RER, Transilien, TGV, Intercités

Projets de transports en commun

Mode	Horizon 2030
Tramway, BHNS	
Métro, RER, Transilien	

La carte représente l'ensemble des projets d'infrastructure de transport collectif (Grand Paris Express, prolongement de métro Transilien, Bus à haut niveau de service - BHNS) qui ont fait l'objet d'un décret d'attribution d'aide publique. Les projets en cours de modernisation de réseaux de transport (schéma directeur de RER de Transilien, l'automatisation de ligne... et de plans multimodaux n'y figurent pas).

Fond de plan

- Roades
- Espace urbain
- Espace rural

Limites administratives

- Intercommunales
- Département

© Institut Paris Région 2019
 Révision : 02/2019, 01/18, Institut Paris Région

CARTOZVZ POLITIQUE DE LA VILLE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Application interactive
 Accédez aux grandes données de la politique de la ville et du renouvellement urbain.
<http://bit.ly/cartevillepolitique>

EN ÎLE-DE-FRANCE

272 QUARTIERS EN POLITIQUE DE LA VILLE (QPV)
 59 PROJETS D'INTÉRÊT NATIONAL (PRIN)
 43 PROJETS D'INTÉRÊT RÉGIONAL (PRR)

à Paris et petite couronne
 146 QPV / 41 PRIN / 22 PRR

en grande couronne
 126 QPV / 18 PRIN / 21 PRR

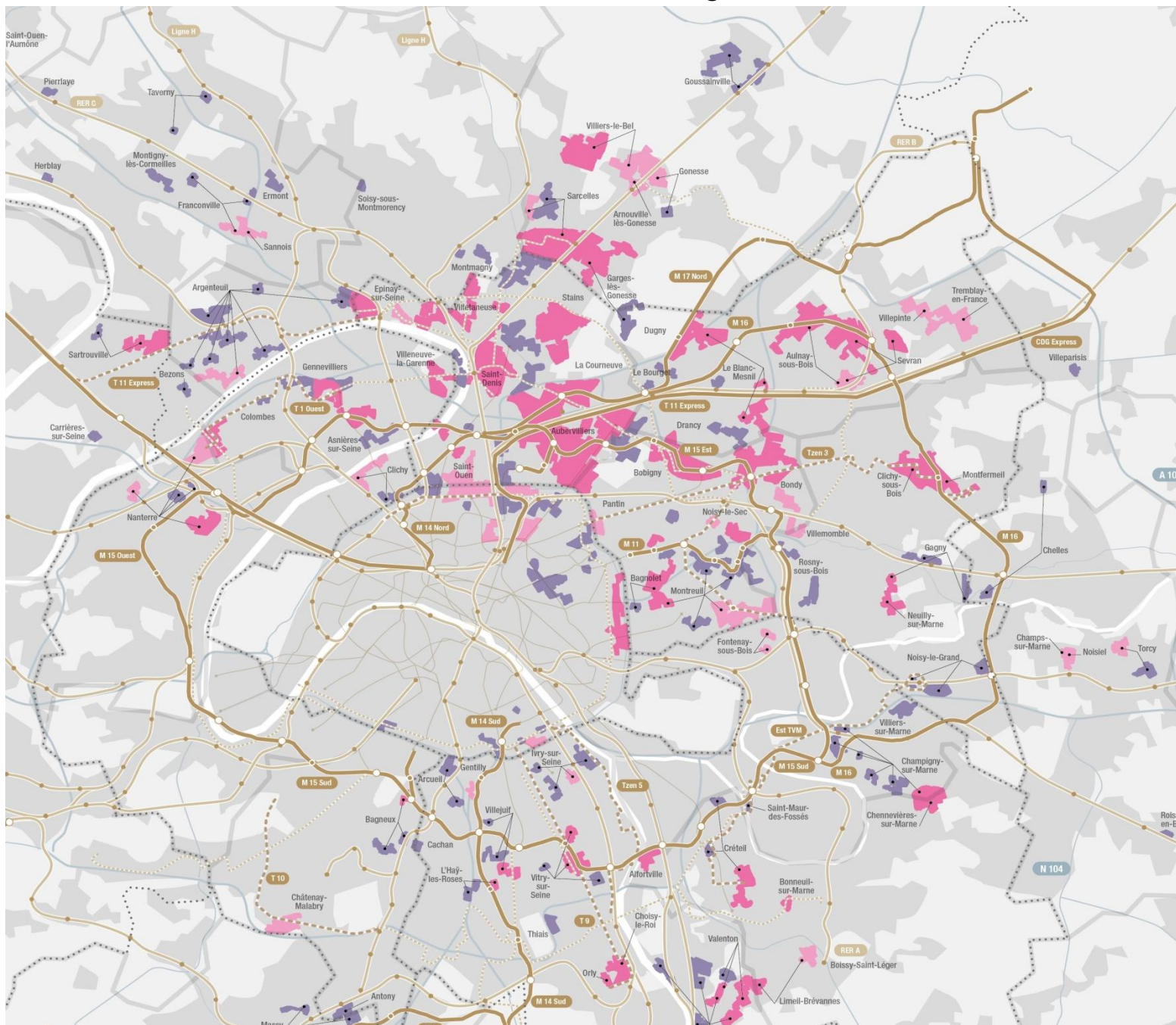
Paris	Seine-Saint-Denis	Val-de-Seine	Yvelines	Essonne
20 / 1 / 4	63 / 24 / 10	41 / 3 / 7	22 / 4 / 4	39 / 8 / 6
Haute-Saône	Val-de-Marne			
21 / 6 / 4	42 / 10 / 4			

PART DE LA POPULATION HABITANT EN QPV

Seine-Saint-Denis	38,8 %
Val-de-Seine	17,4 %
Essonne	11,8 %
Val-de-Marne	10,3 %
Yvelines	7,5 %
Val-de-Marne	6,7 %
Paris	6,5 %
Haute-Saône	6,5 %

13 % de la population francilienne habite en QPV

LOCALISATION DES QUARTIERS EN POLITIQUE DE LA VILLE EN ÎLE-DE-FRANCE



3 - Les échelons de gouvernance, les compétences et les acteurs

A chaque échelon, des compétences et des grands documents d'urbanisme et d'habitat qui déclinent et encadrent les politiques :

Préfecture (ANRU), DRIHL, Région, (CRHH), CESER, MGP, DRIHL-UTHL92, Département, EPT (CIL), communes (CCAS) =>

SDRIF, SRHH, SCOT MGP, PMLH, PDLHPD, PLUi, PLHi ... et PNRU

Les acteurs de la Région IdF

	ELUS	ETAT	BAILLEURS	ASSOCIATIONS
REGION IdF	CONSEIL REGIONAL	PREFECTURE DRIHL+ANRU	AORIF	FAS,FAPIL,FAP,UNAFO
	CRHH			
DEPARTEMENT	CD92	DRIHL-UT92	AORIF	CCF92
EPT	4 CIL			
COMMUNES	MAIRIE+CCAS		BAILLEURS	ASSOCIATIONS

COMITE REGIONAL DE L'HABITAT ET DE L'HEBERGEMENT

Le CRHH est chargé d'établir un **schéma régional de l'habitat et de l'hébergement**

le SRHH est **un document de référence** pour l'ensemble des acteurs franciliens concernés.

Il offre un **cadre d'harmonisation des politiques locales pour une efficacité renforcée.**

Le schéma régional a été **validé par le Préfet de région le 19 décembre 2017 :**

- fixe, en articulation avec la politique du logement, **les grandes orientations d'une politique de l'hébergement et de l'accès au logement pour les six années à venir.** Il doit ainsi déterminer les objectifs à atteindre en matière de construction et d'amélioration des structures d'hébergement, et répondre aux besoins des personnes en situation d'exclusion, défavorisées ou présentant des difficultés particulières, dans le cadre de la mise en œuvre d'une veille sociale unique ;
- fixe également les **objectifs globaux en matière de rénovation thermique des logements, de requalification des quartiers anciens dégradés et de lutte contre l'habitat indigne ;**

DRIHL 92

Service hébergement et accès au logement SHAL		Mission CIL	Service Habitat et rénovation urbaine (SHRU)	
Bureau veille sociale et urgence (SIAO)	Bureau de l'hébergement et de l'insertion par le logement	Bureau tiers secteur et logement adapté	Bureau de l'observation et des politiques locales de l'habitat (dont loi SRU)	Bureau du renouvellement urbain
Bureau des rapports locatifs et de la prévention des expulsions (COMEX)	Bureau du PDALHPD et DALO (COMED) (labellisation)	Bureau de l'accès au logement (attribution des Publics prioritaires)	Bureau de l'intervention sur l'habitat privé (dont ANAH)	Bureau de suivi des organismes HLM (financement, conventionnement APL, contrôle)

DELEGATION INTERMINISTERIELLE A L'HERBERGEMENT ET AU LOGEMENT (DIHAL)

La Dihal est chargée d'assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre des priorités de l'Etat en matière d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées.

› PRÉSENTATION

› COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE DES
GENS DU VOYAGE

› HÉBERGEMENT / LOGEMENT

› COMMISSION INTERMINISTÉRIELLE POUR LE
LOGEMENT DES POPULATIONS IMMIGRÉES

› PÔLE NATIONAL DE LUTTE CONTRE L'HABITAT
INDIGNE

› NOUS CONTACTER

› ORGANISATION

› RÉSORPTION DES BIDONVILLES

› PÔLE MIGRANTS

› LOGEMENT D'ABORD

› PUBLICATIONS & DOCUMENTS

› NOS PROCHAINS ÉVÉNEMENTS

Questionnements

Quelle mixité sociale dans le 92 ? « Dire qu'il faut plus de mixité sociale aboutit souvent à dire : « il faut moins de pauvres là où j'habite » *(parole d'un élu)*

Quelle est la capacité de l'État à faire respecter ses objectifs ?

Les personnes modestes peuvent-elles continuer à (venir) habiter dans le 92 ?

Comment intégrer les populations modestes présentes dans le 92 dans leur commune et leur territoire ?

La solidarité entre territoires a-t-elle un sens et un avenir ? A quelle échelle ? Les difficultés entre la MGP et les EPT : qui gère quoi et notamment l'argent ?

La tentation du « séparatisme » : fusion de quelques services entre CD92 et CD78, les deux départements où les taux de pauvreté sont les plus bas. Qu'en penser ? Manoeuvre politique ou réel intérêt d'une mutualisation ?

Glossaire

AAH	Allocation Adulte Handicapé
ACD	Accord Collectif Départemental
ADA	Allocation pour Demandeur d'Asile
AER	Allocation Equivalent Retraite
AI	Allocation Invalidité
ALT	Allocation de Logement Temporaire
AME	Aide Médicale d'Etat
ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
AORIF	Association des Organismes HLM de La Région Ile-de-France
ARE	Allocation chômage d'Aide au Retour à l'Emploi
ASPA	Allocation de Solidarité aux Personnes Agées
ASS	Allocation de Solidarité Spécifique
ASV	Allocation Spéciale de Vieillesse
ATA	Allocation Temporaire d'Attente
ATS	Allocation Transitoire de Solidarité
AV	Allocation Veuvage
BNDS	Boucle-Nord-de-Seine
CADA	Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile
CAF	Caisse d'Allocation Familiale
CAL	Commission d'Attribution des Logements sociaux
CCAPEX	Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCH	Code de la Construction et de l'Habitation
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CHU	Centre d'Hébergement d'Urgence
CIA	Convention Intercommunale d'Attribution
CIL	Conférence Intercommunale du Logement
COMED	COMmission de MEDIation
CPIS	Cadres et Professions Intellectuelles Supérieurs
CRHH	Comite Régional de l'Habitat et de l'Hébergement
CTRAD	Cellule Technique de Réflexion et d'Aide à la Décision (CAF)

CVAE	Cotisation sur La Valeur Ajoutée des Entreprises
DAHO	Droit A l'Hébergement Opposable
DALO	Droit Au Logement Opposable (Loi de 2007)
DREES	Direction de La Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques
DRIHL	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement
DRIHL-UT92	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement-Unité Territoriale des Hauts-de-Seine
EDAS	Espace Départemental d'Action Sociale
ELAN	Loi Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (2018)
EMH	Equipe Mobile Hôtel
EPT	Etablissement Public Territorial
FAP	Fondation Abbé Pierre
FAPIL	Fédération des Associations et des acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement
FAS	Fédération des Acteurs de la Solidarité
FiLoSoFi	Dispositif Fichier Localisé Social et Fiscal
FJT	Foyer Jeunes Travailleurs
FTM	Foyer de Travailleurs Migrants
GPSO	Grand-Paris-Sud-Ouest
HH	Habitat et Humanisme
HLM	Habitation à Loyer Modéré
IML	Intermédiation Locative
INSEE	Institut National de La Statistique et des Etudes Economiques
ICADE	Société centrale Immobilière de la CAisse des DEpôts et consignations
IRIS	Ilots Regroupés pour l'information Statistique
LEC	Loi « Egalité et Citoyenneté » 2017
MGP	Métropole du Grand-Paris
NPRU	Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine

OLS	Observatoire du Logement Social
OPML92	Observatoire de la Précarité et du Mal-Logement des Hauts-de-Seine
PEEC	Participation des Employeurs à l'Effort de Construction
PDALPD	Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées
PF	Pension de Famille
PLAI	Prêt Locatif Aidé d'Intégration
PLI	Prêt Locatif Intermédiaire
PLS	Prêt Locatif Social
PLUS	Prêt Locatif à Usage Social
POLD	Paris-Ouest-La-Défense
PP	Publics Prioritaires
PPA	Prime Pour d'activité
PPPI	Parc Privé Potentiellement Indigne
PRU	Projet de Renouvellement Urbain
PU-DAHO	Personne reconnue Prioritaire Urgent au titre du DAHO
PU-DALO	Personne reconnue prioritaire Urgent au titre du DALO
QPV	Quartier Politique de la Ville
RAV	Reste A Vivre
RPLS	Répertoire du Parc Locatif Social
RS	Résidence Sociale
RSA	Revenu de Solidarité Active
SC	Secours Catholique
SIAO	Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation
SNE	Système National d'Enregistrement (des demandes de Logements Sociaux)
SOLIBAIL	Dispositif de Bail Solidaire
SPF	Secours Populaire Français
SNL	Solidarités Nouvelles pour le Logement
SRU	Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (2000)
SYPLO	SYstème Priorité Logement

T2	Territoire Vallée-Sud-Grand-Paris constitué des communes d'Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Malakoff, Montrouge, Le Plessis-Robinson et Sceaux
T3	Territoire Grand-Paris-Sud-Ouest constitué des communes de Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres, Vanves et Ville-d'Avray
T4	Territoire Paris-Ouest-La-Défense constitué des communes de Courbevoie, Garches, La Garenne-Colombes, Levallois-Perret, Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Puteaux, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud, Suresnes et Vaucresson
T5	Territoire Boucle-Nord-de-Seine constitué des communes d'Asnières-sur-Seine, Bois-Colombes, Clichy, Colombes, Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne
UC	Unité de Consommation
VEFA	Vente en l'Etat Futur d'Achèvement
VSGP	Vallée-Sud-Grand-Paris

Glossaire (compléments)

ALF	Allocation de logement à caractère familial
ALS	Allocation de logement à caractère social
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat
APL	Aide personnalisée au logement
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
ESH	Entreprise sociale pour l'habitat
OLAP	Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne
OPH	Office Public de l'Habitat
PNRQAD	Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés
USH	L'Union sociale pour l'habitat